

**Société de Gestion :
Seventure Partners**

SA à directoire et conseil de
surveillance au capital de 362 624 €
5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
RCS Paris : 327 205 258
N° agrément AMF : GP01-040

Bulletin de souscription

VIE NUMÉRIQUE ET SANTÉ 2022-2023

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

(Article L214-30 du code monétaire et financier)

Part A (FR001400C2J8)

Agrément AMF du 09/09/2022 - N° d'agrément FCI20220012

**Dépositaire
Caceis Bank**

89-91, rue Gabriel Peri
92190 Montrouge
SA au capital de 1 273 376 994 56 €
RCS Paris : 692 024 722

I - Identification des parties

A - Le Commercialisateur / Distributeur

Dénomination

Agence

B - Le Souscripteur ☐ M ☐ Mme

SOUSCRIPTEUR

Nom / Prénom

Né(e) le

à

Nationalité

Adresse fiscale

Code Postal

Ville

Email

☐ M ☐ Mme

CO-SOUSCRIPTEUR

Nom / Prénom

Né(e) le

à

Nationalité

Adresse fiscale

Code Postal

Ville

Email

Toute modification des informations figurant ci-dessus doit être communiquée par le souscripteur au Dépositaire et à la Société de Gestion.

II - Récépissé relatif au délai de réflexion prévu à l'article L341-16 du CMF

- ☐ Je reconnais avoir acquis les parts du Fonds en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L341-1 du CMF et avoir pris connaissance du DIC.
- ☐ Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour par (ci-après le « Démarcheur ») :

Nom

Prénom

Nom de la société

Adresse professionnelle

Dans le cadre du démarchage, je certifie que :

- le Démarcheur m'a proposé la souscription des parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement, de ma capacité à subir des pertes et m'avoir justifié de son nom, de son adresse professionnelle, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué ;
- le Démarcheur m'a remis le DIC et la Note Fiscale non visée par l'AMF et établie à titre d'information, dont je certifie avoir pris connaissance, et m'a informé(e) que le Règlement agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part auprès de la Société de Gestion ;
- le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ;
- le Démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'AMF figurant dans le DIC, dont je certifie avoir pris connaissance ;

- le Démarcheur m'a informé(e) de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L341-16 I et II du CMF ;
- le Démarcheur m'a informé(e), en cas de démarchage à domicile, sur mon lieu de travail, ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), de l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L341-16 IV du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ;
- le Démarcheur m'a informé(e) que la loi applicable à la souscription des parts du Fonds est la loi française.

En cas de démarchage, la signature du bulletin de souscription au recto ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du présent récépissé relatif au délai de réflexion.

Date : à

Signature du (des) souscripteur(s) précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé »

Société de Gestion :
Seventure Partners

SA à directoire et conseil de
surveillance au capital de 362 624 €
5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
RCS Paris : 327 205 258
N° agrément AMF : GP01-040

Bulletin de souscription

VIE NUMÉRIQUE ET SANTÉ 2022-2023

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)

(Article L.214-30 du code monétaire et financier)

Part A (FR001400C2J8)

Agrément AMF du 09/09/2022 - N° d'agrément FCI20220012

Dépositaire
Caceis Bank

89-91, rue Gabriel Peri
92190 Montrouge
SA au capital de 1 273 376 994 56 €
RCS Paris : 692 024 722

III - Montant de la souscription

Je déclare :

- adhérer au Fonds Commun de Placement dans l'Innovation **VIE NUMÉRIQUE & SANTÉ 2022-2023** (ci-après le « Fonds ») et avoir reçu et pris pleinement connaissance du Document d'Informations Clés (DIC) et de la Note Fiscale non visée par l'AMF, et en particulier des dispositions relatives à la période de blocage des parts pendant toute la durée de vie du Fonds,
- comprendre les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds décrits dans le DIC, **notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi et le risque d'illiquidité,**
- avoir été informé(e) de ma catégorisation au sens de la Directive MIF II et avoir renseigné, préalablement à la souscription, les questionnaires de connaissance client (Questionnaire Risques, Questionnaire de Compétences Financières),
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le (la) bénéficiaire effectif (ive) des parts du Fonds et des revenus distribués par le Fonds,

- que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds et avoir été informé(e) que pour en bénéficier, celui-ci doit investir un pourcentage de 80% de son actif dans des sociétés répondant aux critères d'investissement visés à l'article L.214-30 du Code Monétaire et Financier (CMF),
- avoir été informé(e) des modalités d'obtention du règlement du FCPI, du dernier rapport annuel et de la dernière composition de l'actif, ces documents devant être disponibles sur simple demande écrite de ma part dans un délai d'une semaine à compter de la réception de ma demande,

et je reconnais qu'en application de l'article L.214-24-35 du CMF, la souscription emporte acceptation du règlement du Fonds dont un exemplaire est tenu à ma disposition auprès du siège social de la Société de Gestion et auprès des Distributeurs.

J'ai bien noté que les Parts A ne sont pas divisibles.

Je m'engage irrévocablement à souscrire à :

Nombre de parts A	Valeur de la part augmentée de la commission de souscription de 5 % maximum	Montant total de la souscription (MT), exprimé en euros
..... X	(100,00 € +€ de droits d'entrée)	€

IV - Paiement et livraison des titres

J'effectue le règlement de l'intégralité de ma souscription en faveur du FCPI VIE NUMÉRIQUE & SANTÉ 2022-2023, pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :

.....€

- ☐ par chèque n° tiré sur mon compte n° ouvert à A encaisser au plus tard le :
- Ou ☐ par prélèvement sur mon compte n° ouvert à
- Ou ☐ par virement. Mes parts A sont à livrer sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.

V - Modalités spécifiques de partage de la plus-value (« carried interest »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0,25 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20% (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 100% (RM).

VI - Engagement en vue de bénéficier des avantages fiscaux (réservé aux personnes physiques)

Je souhaite bénéficier des avantages fiscaux prévus à l'article 199 terdecies-0 A du code général des impôts s'agissant de la réduction d'impôt sur le revenu, et aux articles 150-0 A III et 163 quinquies B du même code s'agissant des exonérations d'impôt sur le revenu applicables aux revenus distribués par le Fonds et aux éventuelles plus-values réalisées à l'échéance. A cet effet :

- Je m'engage à conserver les parts souscrites au moins jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de leur souscription ;
- Je déclare que moi-même ou avec mon conjoint ou mon partenaire lié par un PACS ou mon concubin notoire soumis à imposition commune, nos ascendants et descendants, ne détenons pas, ensemble, plus de 10 % des parts du Fonds ni, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour ;

**Société de Gestion :
Seventure Partners**

SA à directoire et conseil de
surveillance au capital de 362 624 €
5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
RCS Paris : 327 205 258
N° agrément AMF : GP01-040

Bulletin de souscription

VIE NUMÉRIQUE ET SANTÉ 2022-2023

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
(Article L.214-30 du code monétaire et financier)
Part A (FR001400C2J8)

Agrément AMF du 09/09/2022 - N° d'agrément FCI20220012

**Dépositaire
Caceis Bank**

89-91, rue Gabriel Peri
92190 Montrouge
SA au capital de 1 273 376 994 56 €
RCS Paris : 692 024 722

- J'ai noté qu'en cas de non-respect de cet engagement, je supporterai une reprise de la réduction d'impôt sur le revenu dont j'ai bénéficié, et que les revenus et plus-values qui auraient bénéficié de l'exonération d'impôt sur le revenu seront ajoutés à mon revenu imposable de l'année au cours de laquelle je ne respecte pas mon engagement ;
- J'ai noté qu'aucune demande de rachat des parts du Fonds ne peut être formulée par les porteurs de Parts A à l'exception des cas prévus à l'article 10 du règlement (licenciement, invalidité, décès) ;
- J'ai noté, comme indiqué à l'article 325-12 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, que le traitement fiscal présenté dans la note fiscale non visée par l'AMF dépend de la situation individuelle de chaque client et qu'il est susceptible d'être modifié ultérieurement ;
- Je déclare être fiscalement domicilié en France au titre de l'impôt sur le revenu.

VII - Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion

Je verse un montant total deeuros⁽³⁾, qui comprend un montant de droits d'entrée de.....
.....euros⁽⁴⁾. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription.

SYNTHÈSE DES COÛTS ET FRAIS

Les frais sont calculés sur un investissement de 10 000 € réalisé en 2023. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Frais liés au service d'investissement

Frais uniques : Néant

Frais récurrents : Néant

Frais liés à la transaction : jusqu'à 5% maximum, soit 500€ maximum rattachés
à votre établissement financier.

Frais accessoires : D'éventuels droits de garde sont facturés pour la détention de ce produit.
La tarification associée à ces droits de garde est détaillée dans la brochure tarifaire mise à
disposition par votre établissement financier.

Frais liés à l'instrument financier

Frais uniques : Néant

Frais récurrents : 2,89 %, soit 289 € par part A par an en moyenne, dont 0,52%, soit 52€ par
part A par an en moyenne rattachés à votre établissement financier

Frais liés aux transactions : Néant

Frais accessoires : Néant

TOTAL DES FRAIS MOYENS MAXIMAUX PAR ANNÉE : 3,45%,

soit 345€ par part A et par an (Établi sur la base de la durée du fonds (9 ans résiduels soit 7 ans + 2 années de prorogation possibles).

Pour l'année de souscription, 9 % au maximum, soit jusqu'à 900 € par part A, dont 600€ perçus par votre établissement financier, droits d'entrée inclus)

Impact annuel des frais sur le rendement : l'impact annuel des frais sur le rendement est calculé sur la durée de détention recommandée pour ce produit. Le calcul de ces impacts est disponible dans le
DIC remis avant la souscription. Conformément à la réglementation, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation de présent produit.

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà du 31 décembre 2031.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion
et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,45 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits
d'entrée) à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,08 % (TMFAM_D).

J'ai pris connaissance des coûts et frais liés à mon investissement.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel
moyen (TFAM) maximal de 3,45 % (TMFAM_GD⁽⁵⁾), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée) à hauteur d'un
pourcentage maximal de 1,08 % (TMFAM⁽⁶⁾).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà du 31 décembre 2031.

Fait le à
en trois (3) exemplaires.

(3) Montant du versement initial dans le Fonds augmenté des droits d'entrée. (4) Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription. (5) Taux maximal de frais annuel moyen
gestionnaire et distributeur, calculé en moyenne annuelle sur la durée de vie du Fonds (y compris les éventuelles prorogations). (6) Taux maximal de frais annuel moyen distributeur, calculé en moyenne
annuelle sur la durée de vie du Fonds (y compris les éventuelles prorogations)

Signature du Souscripteur précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ; bon pour débit de mon compte-espèces »

Société de Gestion :
Seventure Partners

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 362 624 €
5-7 rue de Monttessuy - 75007 Paris
RCS Paris : 327 205 258
N° agrément AMF : GP01-040

Bulletin de souscription
VIE NUMÉRIQUE ET SANTÉ 2022-2023

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI)
(Article L.214-30 du code monétaire et financier)
Part A (FR001400C2J8)
Agrément AMF du 09/09/2022 - N° d'agrément FCI20220012

Dépositaire
Caceis Bank

89-91, rue Gabriel Peri
92190 Montrouge
SA au capital de 1 273 376 994 56 €
RCS Paris : 692 024 722

AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée jusqu'au 31 décembre 2030 au minimum, et jusqu'au 31 décembre 2032 au maximum sur décision de la Société de Gestion. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique « profil de risque » du règlement. Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous détiendrez les parts du Fonds et de votre situation personnelle.

Part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la Société de Gestion au 31 décembre 2022 :

FCPI	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota à la date du 31/12/2022	Date d'atteinte du quota d'investissement en titres éligibles
MASSERAN INNOVATION III (a)	2010	NA	31/05/2013
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2011 (a)	2011	NA	31/10/2013
MASSERAN INNOVATION IV (a)	2011	NA	31/05/2014
MASSERAN INNOVATION V (b)	2012	NA	31/12/2014
FIP ECUREUIL N°8 (b)	2012	NA	28/12/2014
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2013 (b)	2013	NA	27/01/2016
SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2013 (b)	2013	NA	31/08/2016
BIO SANTE 2013 (b)	2013	NA	31/08/2016
MASSERAN INNOVATION VI (b)	2013	NA	31/08/2016
FIP ECUREUIL N°9 (b)	2013	NA	27/08/2016
FIP ALLIANCE 2013 (b)	2013	NA	30/08/2016
SEVENTURE PREMIUM 2014 (b)	2014	NA	20/01/2018
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2014 (b)	2014	NA	20/01/2018
SEVENTURE PREFERENCE INNOVATION 2014 (b)	2014	NA	31/08/2018
BIO SANTE 2014	2014	NA	31/08/2018
MASSERAN INNOVATION VII	2014	NA	31/08/2018
FIP ECUREUIL N°10 (b)	2014	NA	31/01/2018
FIP ALLIANCE 2014 (b)	2014	NA	31/01/2018
SEVENTURE PREMIUM 2015	2015	NA	20/01/2019
MASSERAN PATRIMOINE INNOVATION 2015	2015	NA	20/01/2019
BIO SANTE 2015	2015	85,99%	31/08/2019
MASSERAN INNOVATION VIII	2015	NA	31/08/2019
CONNECT INNOVATION 2015	2015	NA	31/08/2019
FIP ECUREUIL N°11 (b)	2015	NA	29/01/2019
FIP ALLIANCE 2015 (b)	2015	NA	29/01/2019
CONNECT INNOVATION ISF 2016	2016	NA	18/01/2020
BIO SANTE 2016-2017	2016	77,75%	31/08/2020
CONNECT INNOVATION 2016-2017	2016	81,16%	31/08/2020
FIP ECUREUIL N°12 (b)	2016	NA	30/08/2020
FIP ALLIANCE 2016 (b)	2016	NA	30/08/2020
CONNECT INNOVATION ISF 2017-2018	2017	NA	18/01/2021
FIP ALLIANCE 2017	2017	87,39%	29/08/2021
SAPIENS INNOVATION 2018-2019	2018	80,25%	28/08/2022
BIO SANTE 2018-2019	2018	70,68%	28/08/2022
FIP ALLIANCE 2018	2018	95,44%	28/08/2022
FIP ALLIANCE 2019	2019	88,62%	31/08/2023
VIE NUMERIQUE & SANTE 2020-2021	2020	16,71%	28/08/2024
FIP ALLIANCE 2020-2021	2020	50,00%	31/08/2024

(a) Fonds dissout - (b) Fonds en pré-liquidation.

Les informations ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2022. Les données personnelles recueillies sur ce formulaire sont destinées à Seventure Partners en qualité de responsable de traitement pour les besoins de l'exécution du contrat conclu avec cette dernière et la gestion de votre dossier. Conformément à la loi sur la protection des données personnelles et au Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, ces données peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort en contactant : Seventure Partners – Délégué à la Protection des Données – 5-7, rue de Monttessuy, 75007 Paris – dpo@seventure.fr. Les données peuvent être communiquées aux sous-traitants de Seventure Partners notamment pour l'analyse des données, la facturation et plus généralement pour les besoins de l'exécution du contrat. La collecte des données répond à une exigence à la fois contractuelle et réglementaire.